

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 291-2 : Fixation de nouvelles dispositions tarifaires consécutives à la suspension des activités des Ateliers Beaux-Arts de Paris en raison de la crise sanitaire pour l'année 2020-21

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2006 DAC 301 en date du 13 juillet 2006 créant un service public municipal des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2014 DAC 1649-3, en date des 15, 16 et 17 décembre 2014 fixant des nouveaux tarifs pour les établissements d'enseignement artistique (Conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, conservatoire à rayonnement régional de Paris et ateliers beaux-arts).

Vu la délibération 2020 DAC 292-3 en date des 23 et 24 juillet 2020 définissant des dispositions tarifaires et de facturation aux établissements d'enseignements artistiques municipaux Ateliers Beaux-Arts de Paris ainsi que des modalités de compensation financière relative à la suspension des activités de ces mêmes établissements en raison de la crise sanitaire ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 par lequel la Maire de Paris propose de fixer de nouvelles dispositions tarifaires consécutives à la suspension des activités des conservatoires municipaux et des Ateliers Beaux-Arts de Paris en raison de la crise sanitaire pour l'année 2020-21 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1^{er} : Les tarifs de scolarité des élèves non facturés en 2019/2020 sont minorés, afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 sur l'activité des Ateliers Beaux-Arts de Paris en 2020/2021.

Les tarifs 2020-2021 applicables sont ainsi les suivants :

Pour les usagers parisiens :

Tranche tarifaire	Cycle long Tarif 1	Cycle long Tarif 2	Cycle long Tarif 3	Chant choral
1	58 €	76 €	98 €	19 €
2	63 €	82 €	107 €	28 €
3	70 €	91 €	119 €	43 €
4	75 €	98 €	128 €	58 €
5	95 €	130 €	170 €	71 €
6	111 €	155 €	202 €	90 €
7	187 €	262 €	343 €	113 €
8	238 €	337 €	440 €	132 €
9	285 €	370 €	484 €	145 €
10	297 €	386 €	504 €	151 €

Pour les usagers non parisiens :

Tranche tarifaire	Cycle long Tarif 1	Cycle long Tarif 2	Cycle long Tarif 3	Chant choral
1	73 €	95 €	123 €	24 €
2	79 €	103 €	134 €	36 €
3	88 €	114 €	149 €	54 €
4	94 €	123 €	160 €	72 €
5	119 €	163 €	213 €	89 €
6	139 €	194 €	253 €	112 €
7	234 €	328 €	429 €	142 €
8	298 €	421 €	550 €	165 €
9	356 €	463 €	605 €	182 €
10	371 €	483 €	630 €	189 €

Article 2 : Les élèves facturés en 2019/2020 et se réinscrivant pour l'année scolaire 2020/2021 bénéficient de tarifs minorés afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 sur l'activité des Ateliers Beaux-Arts en 2019/2020 et en 2020/2021.

Les tarifs applicables pour ces élèves sont ainsi les suivants :

Pour les usagers parisiens :

Tranche tarifaire	Cycle long Tarif 1	Cycle long Tarif 2	Cycle long Tarif 3	Chant choral
1	35 €	46 €	59 €	12 €
2	38 €	50 €	65 €	17 €
3	42 €	55 €	72 €	26 €
4	45 €	59 €	77 €	35 €
5	58 €	79 €	103 €	43 €
6	67 €	94 €	122 €	54 €
7	113 €	159 €	207 €	69 €
8	144 €	203 €	266 €	80 €
9	172 €	224 €	293 €	88 €
10	179 €	233 €	305 €	91 €

Pour les usagers non parisiens :

Tranche tarifaire	Cycle long Tarif 1	Cycle long Tarif 2	Cycle long Tarif 3	Chant choral
1	44 €	58 €	74 €	15 €
2	48 €	63 €	81 €	21 €
3	53 €	69 €	90 €	33 €
4	56 €	74 €	96 €	44 €
5	73 €	99 €	129 €	54 €
6	84 €	118 €	153 €	68 €
7	141 €	199 €	259 €	86 €
8	180 €	254 €	333 €	100 €
9	215 €	280 €	366 €	110 €
10	224 €	291 €	381 €	114 €

Article 3 : Les recettes correspondantes seront inscrites sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO